

----- Message transféré -----

Sujet : Forum d'échanges d'expériences sur l'école inclusive

Date : Fri, 28 Feb 2025 11:24:44 +0100

De : SNUDI-FO de la Mayenne 53 <snudifo.53@gmail.com>

Pour : Marc VAULEON <Marc.Vauleon@ac-nantes.fr>

Monsieur le secrétaire général,

Nous sommes saisis par plusieurs collègues à propos d'un courriel envoyé dans les boîtes des écoles mardi 25 février, et relatif à un « Forum d'échanges d'expériences sur l'école inclusive ».

Ce « Forum » est prévu le mercredi 19 mars de 14h à 17h à l'INSPE de Laval.

Vous estimez que la « présence sur ce forum est la condition préalable à tout positionnement de votre part sur un poste de l'enseignement spécialisé lors du mouvement intradépartemental. »

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la circulaire mouvement n'est pas publiée. Vous comprendrez alors notre étonnement, comme celui de nos collègues, à la lecture de cette injonction.

Par ailleurs, il me semble que rien ne s'oppose dans les LDG à ce qu'un collègue formule un vœu sur un poste ASH, sans avoir à participer en amont à une réunion ou à un « forum »? qui plus est, en dehors de ces obligations réglementaires de service et de tout cadre réglementaire. Aucun ordre de mission n'est de plus prévu pour ce travail volontaire et bénévole, un mercredi après-midi, alors que bien des collègues sont très éloignés géographiquement de Laval, ou ont déjà d'autres engagements de prévus ce jour. Nous notons qu'il n'y a aucune possibilité de visioconférence.

A notre connaissance, la première condition pour postuler à un poste dans l'enseignement spécialisé reste la certification CAPPEI. Or rien dans ce message ne rappelle ce principe ; ce qui place donc nos collègues certifiés CAPPEI dans une situation inconfortable car il laisse entendre que la participation au forum est une « obligation » pour eux également.

Monsieur le secrétaire général, nos collègues sont déjà bien mis à mal avec les règles du mouvement relatives à l'application de la loi Dussopt et PPCR. Ajouter de l'arbitraire à l'arbitraire, et de l'opacité à l'opacité, ne fera qu'accentuer l'incompréhension.

Dans le respect des textes réglementaires en vigueur, nous vous demandons de bien vouloir rappeler le caractère strictement facultatif et optionnel de la participation à ce forum qui ne saurait conditionner une quelconque forme de participation au mouvement intradépartemental.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Stève Gaudin, secrétaire départemental